



# COMMUNE DE GONNEHEM

\*\*\*\*

## DÉCISION N°2024/025

### PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT ANNUEL D'HÉBERGEMENT, DE SÉCURISATION PAR CERTIFICAT ET D'ASSISTANCE HOTLINE - SIGB ET OPAC

Monsieur le Maire de la commune de Gonnehem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22-4 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-34 / 2020-01-07-17<sup>ème</sup> en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 donnant délégation au Maire à prendre certaines décisions courantes et signer certains actes de gestion quotidienne en leur nom, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les services proposés à la médiathèque municipale le Thotem, et notamment le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et le catalogue de bibliothèque accessible en ligne (OPAC) ;

Considérant l'intérêt de déterminer les conditions dans lesquelles la société PMB Services propose à la ville de Gonnehem la mise à disposition d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et d'un catalogue de bibliothèque accessible en ligne (OPAC) ;

Vu la proposition de contrat annuel d'hébergement, de sécurisation par certificat et d'assistance hotline de la société PMB Services, ZI de Mont sur Loir - Château du Loir, 72500 Montval-sur-Loir pour assurer l'hébergement, la sécurisation par certificat et l'assistance hotline du SIGB et de l'OPAC ;

Considérant que les garanties et les prix proposés par la société PMB Services sont cohérents au regard des caractéristiques du besoin de la commune ;

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : pour l'hébergement, la sécurisation par certificat et l'assistance hotline du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et du catalogue de bibliothèque accessible en ligne (OPAC) de conclure un contrat annuel d'hébergement, de sécurisation par certificat et d'assistance hotline auprès de la société PMB Services, ZI de Mont sur Loir - Château du Loir, 72500 Montval-sur-Loir, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 478 151 772 00033.

**Article 2** : de fixer au 10 décembre 2024 la date de prise d'effet du contrat annuel d'hébergement, de sécurisation par certificat et d'assistance hotline du SIGB et de l'OPAC.

**Article 3** : de prendre en charge le montant annuel de la prestation d'hébergement, de sécurisation par certificat et d'assistance hotline qui s'élève à 758,00 € HT, soit 909,60 € TTC (TVA à 20%).

- Contrat annuel d'hébergement et d'assistance hotline - Offre SOLO : 705,47 € HT
- Coût annuel de sécurisation par certificat (OPAC / Portail) : 21,71 € HT
- Contrat annuel - Service SMTP : 30,82 € HT

L'exigibilité du(des) service(s) est annuelle (terme à échoir).

Le contrat sera reconduit explicitement.

Les prix sont revalorisés suivant l'évolution de l'indice Syntec Révisé.

**Article 4** : de fixer la durée d'engagement du contrat à 1 an, soit jusqu'au 9 décembre 2025.

**Article 5** : que les dépenses afférentes à ce marché seront imputées sur le budget principal de la commune (Section de fonctionnement - Article 6156) et seront réglées par mandat administratif sur présentation de factures.

**Article 6** : Monsieur le Maire de la commune de Gonnehem est autorisé à signer le contrat et tous les documents qui leur sont relatifs.

**Article 7** : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Gonnehem, Monsieur le Receveur Municipal de Lillers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

Fait à Gonnehem, le 24 octobre 2024

Le Maire

Bernard DELELIS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 24 octobre 2024

et de la publication le 24 octobre 2024